

# Vous êtes acquéreur

Le bien que vous souhaitez acquérir fait l'objet d'une vente par appel d'offres notarial : l'**immo-Interactif**. Conçu par les notaires comme une solution innovante et exclusive, l'**immo-Interactif** permet de vendre rapidement un bien immobilier. L'avantage pour l'acquéreur : situer son offre par rapport à celles d'autres acquéreurs potentiels et pouvoir faire des offres supérieures le cas échéant.

## Les 3 bonnes raisons d'acheter en immo-Interactif :

- La garantie du prix du marché
- La transparence
- La sécurité d'un processus notarial

De la consultation de l'annonce immobilière jusqu'à la signature de l'acte authentique, le notaire vous accompagne et vous conseille à chaque étape.



© Franz Pfluegl - Fotolia.com

## QU'EST CE QUE L'IMMO-INTERACTIF® ?

Le service en ligne **immo-Interactif** permet d'acheter des biens immobiliers grâce à la dynamique et à la transparence d'offres successives saisies sur Internet. Vous pouvez connaître en temps réel et en restant chez vous, la conclusion de votre proposition. Le notaire responsable de la vente prend en charge son organisation dans les meilleures conditions et orchestre le processus :

- 1** Sélection d'une annonce immobilière : le bien désiré est à vendre en **immo-Interactif**® → L'adresse du bien et les pièces du dossier sont accessibles sur [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) (plan de situation, note de synthèse immeuble, diagnostics, règlement de copropriété...)
- 2** Visite du bien à vendre → Les visites sont planifiées. Si vous êtes intéressé, vous signez une demande d'agrément avec ses conditions générales et particulières
- 3** Inscription gratuite à l'immo-Interactif sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) pour demander à participer → Cette demande doit être faite avant l'ouverture de la période de réception des offres : le notaire vous délivrera un agrément électronique qui vous permettra de faire vos offres
- 4** Réception des offres : les acquéreurs potentiels agréés font leurs offres d'achat publiquement, en temps réel, sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) → 24h pour effectuer vos offres en ligne, en toute transparence
- 5** Acceptation de la meilleure offre au regard du cahier des conditions générales et particulières définies par le vendeur et signature de l'avant-contrat de vente chez le notaire → Le notaire contacte l'acquéreur sélectionné sans délai

## L'IMMO-INTERACTIF® : SÉCURITÉ ET TRANSPARENCE

### Le savoir-faire notarial au service de l'immobilier :

- Toute l'information utile est détaillée dès l'annonce (diagnostics techniques, urbanisme, descriptif détaillé, statut d'occupation...)
- La maîtrise du contexte juridique et technique en amont de la vente sécurise tout le processus
- Le prix d'acquisition est défini par la confrontation de l'offre et de la demande
- La visualisation, en temps réel, des offres successives assure la transparence
- L'acquéreur bénéficie des protections légales ordinaires en matière de ventes immobilières : conditions suspensives d'obtention de prêt (loi Scrivener) et délai de rétractation (loi SRU)

## COMMENT ACHETER EN IMMO-INTERACTIF® ?

### L'immo-Interactif®, votre participation en 3 étapes

#### 1. La visite du bien

Lors de la visite du bien, vous remplissez et signez avec le service de l'office notarial en charge de la vente une demande d'agrément pour porter des offres ainsi que les conditions générales et particulières de la vente.

#### 2. La demande d'agrément électronique pour participer à la vente

Avant le début de la période de réception des offres, rendez-vous sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr) pour retrouver l'annonce qui vous intéresse :

via le module « **Rechercher un bien immobilier** » ou en cliquant sur le lien « **Prochaines ventes en immo-Interactif®** » dans le menu « **immo-Interactif®** ».

Cliquez ensuite sur le bouton « **Participer à la vente** » puis « **S'inscrire** » et complétez le formulaire dans son intégralité afin d'envoyer votre demande de participation électronique qui une fois validée par le notaire, vous permettra de vous connecter pendant les 24h et émettre vos offres.

A réception d'un premier mail de confirmation\*, **cliquez sur le lien pour valider votre accès** à votre compte personnel et l'envoi de votre demande de participation. Un second mail\* confirmera l'acceptation de votre participation et la délivrance de votre agrément électronique.

#### Vous avez déjà un compte sur Immobilier.notaires® ?

Renseignez votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe. Votre demande de participation sera automatiquement transmise au notaire pour validation : un mail de confirmation\* de délivrance d'agrément vous sera alors envoyé.

*\* En cas de non réception de ce mail, vérifiez vos courriers indésirables et, le cas échéant, contactez dans les plus brefs délais le notaire en charge de la vente.*

#### 3. Le dépôts des offres en ligne

Vous disposez de 24 heures pour saisir en ligne vos offres d'achat sur le site [www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr).

Pour vous connecter et porter vos offres :

- Retournez sur l'annonce, cliquez sur « **Participer à la vente** » et saisissez vos identifiants et mot de passe : la salle des ventes dématérialisée s'ouvre.
- Cliquez sur le bouton « **Faire une offre** »
- Le 1<sup>er</sup> internaute participant a la possibilité de choisir une offre égale ou supérieure à la 1<sup>ère</sup> offre possible à laquelle est présenté le bien.

Les offres suivantes seront supérieures à cette 1<sup>ère</sup> proposition selon le pas des offres pré établi. Les dernières offres sont visibles tout en préservant l'identité des participants. Toute offre réalisée moins de 4 minutes avant la fin de la période de réception des offres repousse cette dernière de 4 minutes. La réception des offres prend fin quand aucune nouvelle offre n'est intervenue au cours des 4 dernières minutes. Les dernières offres sont soumises au vendeur, qui choisira la meilleures.

Si votre offre est retenue, vous serez contacté par le notaire en charge de la vente pour signer **un compromis et bénéficiez dans ce cadre de toutes les garanties existantes en matière de vente immobilière.**

### S'inscrire sur Immobilier.notaires

Remplissez les informations ci-dessous puis confirmez votre inscription, un e-mail permettant d'activer votre compte vous sera envoyé automatiquement.

\*information obligatoire

---

**MON COMPTE**

MON E-MAIL \*

MON MOT DE PASSE \*  (8 caractères minimum)

CONFIRMATION MOT DE PASSE \*

---

**ME CONTACTER**

MON NOM \*

MON PRÉNOM \*

MON TÉLÉPHONE MOBILE

---

**MES ALERTES**

JE VEUX RECEVOIR MES ALERTES  par e-mail

---

**INFORMATIONS**

J'accepte de recevoir des informations d'Immobilier.notaires (actualités bi-mensuelles)

Je souhaite recevoir les informations sur les tendances du marché et l'évolution des prix de l'immobilier en France (note de conjoncture trimestrielle)

**DEMANDE D'AGRÉMENT IMMO-INTERACTIF**

(ces informations doivent être saisies pour soumettre votre demande de participation à une vente en Immo-Interactif)

*Cet agrément ne vous sera donné que si vous avez signé auprès du Notaire vendeur une demande d'agrément intégrant le cahier des conditions de ventes.*

MA QUALITÉ \*

MA SOCIÉTÉ

MON ADRESSE COMPLÈTE \*

MON TÉLÉPHONE \*

MON FAX

\* Information obligatoire dans le cadre de l'obtention d'un agrément acquéreur